

ENTENTE INTERCOMMUNALE TERRITOIRE NUMERIQUE COVERT

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU 7 NOVEMBRE 2022

Ouverture de séance : 10h

Présents : Laurent Bosetti, Zemorda Khelifi, Bertrand Maes, Pierre-Alain Millet, Alain Viollet

Excusé(e) : Emeline Baume

Représentant l'administration : Claire Lemeunier, Catherine Badin, Alain Barbay, Fabrice Faury, Hervé Groléas, Jean-Marie Séguret, Stéphane Vangheluwe

1/ Règlement intérieur de la conférence

Le quorum est constitué par la présence d'au moins un représentant de chaque membre de l'entente.

Il est décidé qu'un pouvoir peut être attribué par un représentant empêché.

L'ordre du jour est fixé sur proposition du comité technique aux représentants des membres de l'entente dans un délai de 30 jours précédant la date de la conférence. Sans avis en retour dans un délai de 15 jours, l'ordre du jour est ainsi fixé.

2/ Décision n°01 : Définition des missions mutualisées

Après présentation par le comité technique, la définition des missions mutualisées est validée à l'unanimité.

La décision est jointe au présent compte rendu.

3/ Décision n°02 : Définition de l'appel de fonds

Après présentation par le comité technique, la définition des missions mutualisées est validée à l'unanimité.

La décision est jointe au présent compte rendu.

4/ Questions diverses

Sollicitation de collaboration de la ville de Villeurbanne

Les membres de l'entente expriment une position de principe favorable à une collaboration avec la commune de Villeurbanne. Il est proposé qu'une évaluation technique de faisabilité et une étude d'impact financière soit réalisée en 2023.

Concernant l'accès des communes de la Métropole aux services développés dans le cadre de l'entente, l'orientation proposée est de confier au SITIV ce déploiement au sein d'une offre « à la carte » après modification de ses statuts.

Concernant la communication au delà du périmètre des membres de l'entente, il est acté que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine conférence intercommunale.

Il est convenu entre les membres qu'une évaluation de la mise en œuvre des premières missions de l'entente sera effectuée en 2023.

Bien que la conduite du changement soit du ressort de chaque organisation, des temps d'échanges réguliers avec les DRH en particulier est proposé.

Fin de séance : 12h15